

# **SEANCE du CONSEIL COMMUNAL** **du 06-12-2022**

Présents :

Cindy VAN DE WALLE , Présidente  
Serge BODEUX , Bourgmestre  
Martine SIMON , Fabrice JACQUES , Johan FLAMMANG , Echevins  
Jean-Marc DEVILLET , Sylvie FASBENDER , Marianne CORNET , Philippe COTON , Philippe JEANTY , José DISWISCOURT , Marc ANTOINE , Georges MORIS , Ahmed BERTHOME , Eric DESSE , Thomas CHARLIER , Conseillers Communaux  
Florence BRADFER , Directrice générale

Absents ou excusés :

Olivier BARTHELEMY , Echevins  
Fabienne ZEVENNE , Présidente du CPAS  
Nathalie MONFORT , Christophe MARQUIS , Conseillers Communaux

\*\*\*\*\*

## **LE CONSEIL COMMUNAL REUNI EN SEANCE PUBLIQUE**

**Point (1) Travaux - Construction d'un chemin sur des chemins communaux et vicinaux existants non utilisés actuellement - Chemin de liaison entre la rue du Moreau et Sainte-Hélène, phase 1 : approbation du cahier spécial des charges, des conditions et du mode de passation**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Construction d'un chemin sur des chemins communaux et vicinaux existants non utilisés actuellement - Chemin de liaison entre la rue du Moreau et Sainte-Hélène, phase 1" a été attribué à Province de Luxembourg - Direction des services techniques, Square Albert 1er, 1 à 6700 ARLON ;

Considérant le cahier des charges relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Province de Luxembourg - Direction des services techniques, Square Albert 1er, 1 à 6700 ARLON ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 149.450,00 € + 31.384,50 € (21% TVA) = 180.834,50 € ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par SPW - Département des Infrastructures subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2023;  
Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 16 novembre 2022, le Directeur financier a rendu son avis de légalité le 17 novembre 2022;

Considérant que le Directeur financier avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité, soit au plus tard le 29 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré;

Mr Jean-Marc Devillet, Mme Sylvie Fasbender, Mr Philippe Coton et Mr Georges Moris quittent la séance.

**DECIDE :**

**Par 3 NON (Mr Serge Bodeux, Mme Martine Simon et Mr Johan Flammang) et 9 absentions**

**Le point est rejeté.**

Mr Jean-Marc Devillet, Mme Sylvie Fasbender, Mr Philippe Coton et Mr Georges Moris regagnent leur siège après le vote.

\*\*\*\*